

Le plan *deep tech*, la clé de voute qui permettra à la France de devenir une championne de l'innovation de rupture

Le nombre de start-up en France est actuellement estimé aux alentours de 10 000 mais seulement 1 700¹ d'entre elles sont considérées comme « *deep tech* ». Ces dernières se définissent par la combinaison des quatre caractéristiques ci-dessous.



**GÉRALD
KÉNANIAN,**

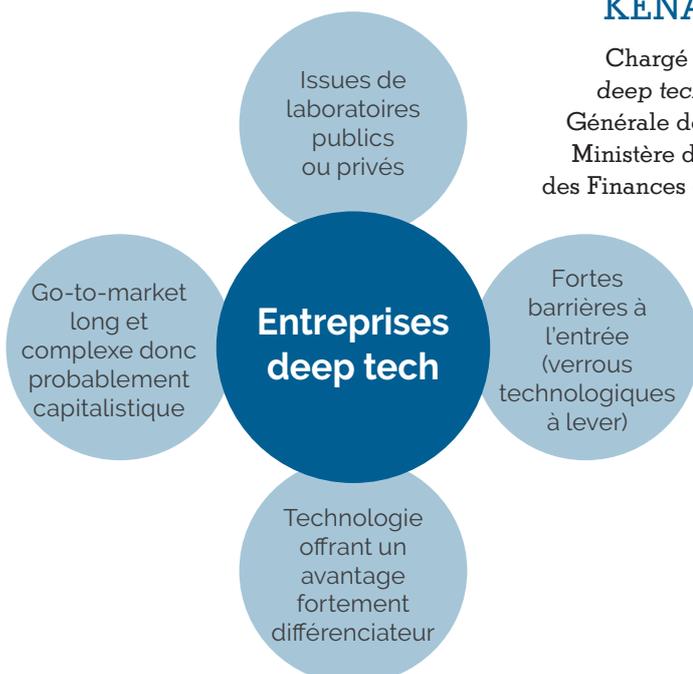
Chargé de mission
deep tech, Direction
Générale des Entreprises,
Ministère de l'Économie,
des Finances et de la Relance.

Ces entreprises sont génératrices d'externalités positives, le champ d'application de leurs technologies étant souvent finalement plus vaste qu'initialement prévu. Toutefois, ces entreprises sont perçues comme plus risquées par les investisseurs et sont aussi plus capitalistiques que les start-up non deep tech du fait de leur go to market plus long et plus complexe. Ces éléments justifient une intervention de l'Etat pour suppléer cette défaillance du marché.

Forte de ses 296 000 chercheurs, la France est 6^{ème} mondiale en matière de publications scientifiques et 4^{ème} mondiale en matière de brevets². Dans le but de favoriser l'émergence de ces entreprises créatrices d'innovation de rupture et stratégiques pour l'avenir, l'État a mis en place, début 2019, le plan *deep tech*, doté d'un montant conséquent de **2,5 milliards d'euros sur 5 ans**.

Ce budget se décompose en plusieurs axes d'intervention dont les principaux sont les suivants :

- Premièrement, le renforcement des fonds propres des entreprises deep



Les entreprises deep tech sont celles qui ont les 4 caractéristiques à la fois.



tech à travers l'apport de financements à des fonds d'investissement. Ce premier point représente la majorité des financements du plan.

- Deuxièmement, le versement d'aides directes à aux entreprises *deep tech* sous forme de subventions ou d'avances récupérables par exemple.
- Troisièmement, le financement de programmes d'accompagnement et d'accélération dédiés aux start-ups *deep tech*. L'intervention de l'Etat sur ce point vise, au-delà du développement de structures d'accompagnement, à organiser l'écosystème des acteurs (incubateurs, SATT, structures de valorisation, accélérateurs, start-up studio...) et leur coopération pour créer des synergies. Le plan encourage donc la création de consortiums regroupant ces différents types de structure afin d'améliorer la lisibilité de l'écosystème et son accès pour les start-up.
- Enfin, d'autres initiatives, comme le concours I-PhD, visent à développer l'attractivité de l'entrepreneuriat pour les jeunes chercheurs et les doctorants. Elles permettent de former des talents à l'entrepreneuriat et encourager la création des start-up issues de la recherche.

Par ailleurs, la loi PACTE vient utilement compléter ce plan en favorisant le passage de la recherche à l'entrepreneuriat (cumul d'activité, droit de conserver une part minoritaire de l'entreprise, suppression de la saisine automatique de la commission de déontologie). A cela s'ajoutent d'autres mesures visant un meilleur accompagnement et à augmenter l'attractivité de la France aux yeux des chercheurs étrangers qui souhaiteraient créer leur entreprise.

Le plan *deep tech* a pour objectif la création de **500 start-ups deep tech par an** contre un peu plus d'une centaine avant son lancement. Cet objectif ambitieux semble réalisable lorsque l'on regarde la mine d'or des laboratoires de recherche publics (plus de 730 offres de technologies sont disponibles à date au niveau des SATT par exemple). L'esprit d'entreprendre semble d'ailleurs s'accroître depuis le début de ce plan puisque 200 start-up *deep tech* ont été créées en 2020 soit une augmentation de 40% depuis 2019.

L'esprit d'entreprendre gagne du terrain dans nos laboratoires et ce n'est qu'un début ! ■

.....

1/ Article « Bpifrance revoit à la hausse son plan *deep tech* après une bonne année 2020 » de Bpifrance publié le 15 mars 2021 sur l'Usine Digitale.

2/ Grands chiffres de la recherche - Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (enseignementsup-recherche.gouv.fr)